

Eric Bizard : "j'ai une déclaration à faire au nom de l'opposition"

Conseil Municipal : seulement les faits et les idées pour la transparence de notre action



Eric Bizard : "j'ai une déclaration à faire au nom de l'opposition"

Communiqué de presse

Intervention en fin de séance du Conseil Municipal du Jeudi 28 janvier 2021.

" Monsieur Idrac j'ai une déclaration à faire au nom de l'opposition concernant vos propos dans les Nouvelles Lisloises.

Je vous cite : « Je laisse le soin à celles et ceux qui n'ont de cesse de porter des accusations mensongères et graves à mon encontre d'en assumer la responsabilité » .

En clair, vous accusez l'ensemble des élus de l'opposition de mensonges, d'être des menteurs et de mentir à nos concitoyens. C'est grave.

Nous tenons à souligner ici devant l'ensemble du conseil municipal, que ce jugement de valeur de votre part , porté à la connaissance de l'ensemble des Lisloises et des Lislois par le biais des moyens de communications de la municipalité est intolérable de la part d'un maire qui se présente comme le chantre du rassemblement. Nous tenons à rappeler que l'ensemble de nos communications sont justifiées et étayées par des faits avérés et vérifiables, pas sur de simples allégations. Quant à vos menaces à peine voilées sachez qu'elles n'altèrent et n'altéreront en rien notre détermination à informer les habitants de notre commune. Note seule ambition est de donner à chacun les éléments d'information pour se forger son propre avis, sa propre opinion. Nous évoquons simplement des faits, des éléments de débats, nous émettons des avis sur des dossiers sans jugement de valeur sur les personnes. Ne pas partager nos analyses est votre droit le plus absolu que nous respectons car c'est l'essence même de la démocratie. En revanche porter des accusations explicitement et sans ambiguïté sur notre moralité sans fondement est condamnable. Nous serons prêts le cas échéant à assumer nos responsabilités comme vous nous le rappelez et à expliquer nos motivations à qui de droit.

Pour terminer, nous demandons que cette déclaration soit intégralement retranscrite dans le compte rendu de ce conseil municipal et pour être complètement transparents avec vous, sachez qu'elle sera aussi publiée sur nos moyens de communication habituels. Merci.

Avons nous menti ?

Nous avons écrit :

1. Les indemnités globales de M Idrac, maire et président de la Communauté de commune de la Gascogne Toulousaine, ont augmenté de 25% .

VRAI Le total est de 3820 €, brut certes, mais ce montant a bien augmenté de 25% d'un mandat à l'autre. Vérifiable sur les procès-verbaux du conseil municipal du 22 Juillet (point n° 29 <https://www.mairie-islejourdain.fr/.../PROCES%20VERBAL...>) et du conseil communautaire du 23 juillet 2020 (point 2.2 page 7, <https://www.ccgascognetoulousaine.com/.../07/CR23072020.pdf>)

2. Les Lislois sont-ils les seuls à contribuer deux fois au financement de la caserne des pompiers

VRAI voir plan de financement.

3. Plan Local d'Urbanisme. Un élu a participé à la délibération et au vote pour lequel il était directement concerné.

VRAI : voir délibération du conseil communautaire du 27 février à Castillon-Savés

<https://www.ccgascognetoulousaine.com/.../04/CR27022020.pdf>

4. Représentation en commission. L'opposition a été réduite au strict minimum légal (1 représentant contre deux précédemment)

VRAI : voir procès verbal du conseil municipal

<https://www.mairie-islejourdain.fr/.../PROCES%20VERBAL...>

5. Dossier Pont Peyrin 3.

Nous considérons que ce projet en l'état actuel des choses de développement de la zone commerciale est la mort annoncée du commerce de centre-ville comme on peut le constater partout autour de nous dans de nombreuses villes voisines. A chacun sa vision de la défense du commerce local. C'est un point de vue pas un mensonge...